



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Société nationale Corse Méditerranée

Question écrite n° 65602

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur la situation de blocus maritime qu'a connue la Corse durant la deuxième quinzaine d'avril 2005 suite à la grève organisée par certains salariés de la SNCM. Ces grèves paralysent complètement la vie économique, sociale et touristique de l'île. La région corse ayant un besoin vital du « cordon ombilical » que représentent ces transports, il souhaiterait connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement afin qu'à l'avenir de telles situations ne se reproduisent plus.

Texte de la réponse

La Société nationale Corse Méditerranée SNCM a connu en avril 2005 un conflit social important qui a fortement affecté le trafic maritime de cette compagnie. Cependant, contrairement à ce qui a pu être dit lors de ce mouvement de grève, et sans méconnaître l'impact très négatif qu'il a eu sur la vie quotidienne et l'économie insulaires, il convient de souligner que la desserte maritime de la Corse n'a à aucun moment été interrompue durant cette période. En effet, les deux autres sociétés opérant sur la Corse à partir de la France continentale, la Compagnie méridionale de navigation CMN et Corsica Ferries France, ont poursuivi leur exploitation et ont vu de fait le trafic de la SNCM transféré sur leurs navires. Pour l'avenir, le Gouvernement est naturellement très soucieux d'assurer le maintien du lien maritime entre la Corse et le continent. S'agissant de la SNCM, qui est en situation très difficile, il a engagé depuis le printemps 2005 un processus de recherche d'un partenaire privé et décidera après l'été de la solution à retenir dans le respect des règles nationales et communautaires en vigueur. L'objectif est bien de retenir une évolution de la SNCM qui lui permette de retrouver un avenir solide dans un contexte fortement concurrentiel. Dans ce nouveau cadre, la société devra retrouver une stabilité qui devrait à terme lui éviter les mouvements sociaux tels qu'on a pu les observer dernièrement. Par ailleurs, le Gouvernement s'attachera, en cas de conflit social au sein de l'une ou l'autre des compagnies assurant la desserte de la Corse, à maintenir les accès portuaires et éviter ainsi toute éventualité de blocus maritime.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65602

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5277

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8591